

## LES FORMATIONS REDD+, AU CŒUR DU RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS ET DES PORTEURS DE PROJETS

Projet Régional REDD+ de la COMIFAC – Cellule d’Appui aux projets REDD+ dans le bassin du Congo  
Yaoundé – Cameroun e-mail : [emilien.dubiez@onfinternational.org](mailto:emilien.dubiez@onfinternational.org)

### Editorial



*Chère lectrice, Cher lecteur,*

Ce numéro thématique de CAPREDD+ Infos présente les différentes activités de formation dispensées dans le cadre de la mise en œuvre de la Cellule d’Appui aux Projets REDD+ du Projet Régional REDD+. En effet, renforcer les capacités techniques des porteurs et futurs porteurs de projets REDD+ par des formations ciblées à la demande est au cœur de la stratégie d’intervention de la

cellule d’appui aux projets. Les acteurs-clés de la REDD+ dans chacun des pays bénéficiaires (Cameroun, Congo, RCA, RDC, Guinée équatoriale) ont été consultés sur leur besoins prioritaires de formation au cours du dernier trimestre de l’année 2014 à l’occasion des ateliers de lancement et de planification des activités de la cellule d’appui.

Pour répondre aux divers besoins exprimés, une dizaine de modules de formation ont été conçues et dispensées à un public sélectionné parmi les promoteurs et les potentiels porteurs de projets dans les différents pays de la sous-région. Ces modules portent sur : **les standards de certification, l’analyse économique et financière, l’établissement d’un niveau de référence, l’évaluation des impacts socio-environnementaux ou la télédétection et les systèmes d’information géographique**. Dans l’ensemble, les formations dispensées par la cellule d’appui visent à rendre les participants capables d’identifier des projets REDD+ économiquement et socialement viables et à améliorer leurs capacités à effectuer les travaux techniques nécessaires pour satisfaire les exigences méthodologiques relatives à leur certification auprès de standards reconnus.

Les principaux modules dispensés, au cours des deux ans d’exécution du projet, seront consultables à travers un kit d’auto-formation et diffusés largement auprès des potentiels candidats au développement de projets REDD+. Dans l’attente, ce quatrième numéro de CAPREDD+ Infos présente les principaux modules de formation dispensés pendant l’atelier régional de formation tenu à Kinshasa du 05 au 15 avril 2015. Il vise ainsi à présenter les principales thématiques abordées lors de cet atelier, présenter les éléments synthétiques de chaque thème et faire le point sur les futures formations dispensées au cours de l’année par la Cellule d’Appui. Nous vous remercions de l’intérêt porté à ce quatrième numéro de CAPREDD+. Toute l’équipe du PREREDD reste à votre disposition pour répondre à vos questions et suggestions suite à la lecture de ce numéro de CAPREDD+ Infos.

Bonne lecture !!!

*Hervé Martial Maïdou, Coordonnateur du projet régional REDD+*



## Rappel des objectifs pédagogiques

De manière spécifique, les formations dispensées visaient à rendre les participants capables:

- d'interpréter les principes et les exigences fondamentales des standards de certification applicables aux projets au REDD+ dans le contexte des pays du bassin du Congo de manière à pouvoir concevoir, mettre en œuvre et évaluer les actions pertinentes pour les satisfaire ;
- d'évaluer des conditions de terrain ou des idées de projets et de prendre une décision fondée concernant la définition des activités éligibles au titre du REDD+, le ou les types de projets y correspondant ainsi que les standards et méthodologies applicables ;
- d'appliquer les principales méthodologies internationalement reconnues pour élaborer un scénario de référence et un scénario de projet permettant d'estimer de manière crédible les réductions ou absorption de carbone attribuable à un projet ;
- d'appliquer les outils et techniques d'analyse de la faisabilité économique et financière d'un projet REDD+ pour décider de la valeur ajoutée d'un projet au vu d'une estimation crédible de sa viabilité et de sa rentabilité ;
- d'évaluer le contexte social d'un projet REDD+ pour comprendre les principaux enjeux sociaux, identifier et analyser les principaux impacts sociaux et mettre en place les mesures appropriées pour les gérer.

## Sommaire des principaux modules :

### Formation sur l'application des standards de certification

La formation sur l'application des standards de certification a été dispensée par Alex Grais, expert à Winrock International. Les supports de formation ont été réalisés en collaboration avec ses collègues (Dr Sarah Walker, Erin Swails, Felipe Casarim et Dr Sandra Brown) et de Johanna Durbin de l'Alliance Climat, Communauté et Biodiversité (*The Climate, Community and Biodiversity Alliance – CCBA*).

La formation s'est déroulée en six sessions portant

### Dans ce numéro

Editorial	1
Rappel des objectifs pédagogiques	2
Formation sur les standards de certification	3-4
Formation sur l'évaluation de l'impact socio-environnemental des projets REDD+	5
Formation sur l'analyse économique et financière des projets REDD+	6
Formation sur l'analyse économique et financière des projets REDD+	7
Contacts	8

sur les thématiques suivantes : (i) introduction à la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et aux marchés du carbone ; (ii) aperçu des standards de certification carbone, (iii) cycle d'un projet REDD+ (iv) concepts-clé de la certification VCS, (v) composantes principales d'un Document descriptif de projet (DDP) et enfin (vi) aperçu des standards de certification socio-environnementale.

La session sur **les CCNUCC et les marchés du carbone** met l'accent sur : (i) un rappel des évidences scientifiques en matière d'explication des causes des changements climatiques et des applications pratiques pour l'atténuation de ces changements climatiques ; (ii) une définition et des exemples de projets carbone dans le secteur agricole, forestier et des autres affectations des terres (AFAT) de l'atténuation des changements climatiques ; (iii) la création des crédits carbone et les modalités de leurs échange sur les marchés du carbone, (iv) les types de marchés carbone (marchés réglementés et marchés volontaires), (v) les standards, leurs rôles et leurs différents types, (vi) les registres et leurs rôles, (v) les différents types de projets par standards et enfin (vi) les grandes tendances du marché du carbone.

La session sur le résumé des **standards de carbone** expose : (i) le but des standards ; (ii) les différents types de standards (standards pour les compensations carbone, standards pour la conception de projet et les autres standards tels que Plan Vivo ou CarbonFix ; (iii) les principales composantes ou exigences des standards ;

## Sommaire des principaux modules :

### Formation sur l'application des standards de certification

(iv) une introduction au standard VCS (les grandes dates, les principales caractéristiques et exigences, les types de projet additionnel, les modalités de validation de vérification et d'enregistrement des projets VCS, les modalités relatives à la période de comptabilisation des crédits et la durée des projets); (iv) une introduction au *American Carbon Standard* (ACR), (v) au *CarbonFix Standard* (qui fait partie du *Gold Standard*), (vi) au *Climate, Community and Biodiversity Standard* (CCBS) et enfin au *Panda Standard*.

La session sur le **cycle d'un projet VCS** en détaille les principales étapes : (i) établissement d'une Note d'identification de projet (NIP) ; (ii) soumission de la NIP à l'information et à la non-objection du gouvernement du pays concerné ; (iii) recherche de financement ; (iv) conception du projet ; (v) établissement d'un Document Descriptif de Projet (DDP) ; (vi) soumission du DDP à l'approbation du gouvernement ; (vii) validation du DDP par une tierce partie accréditée auprès du VCS en qualité de *Validation/Verification Body* (VVB) ; (viii) enregistrement du projet dans la base de données du VCS et ouverture d'un compte sur un registre approuvé par le VCS ; (ix) mise en œuvre du projet (exécution des activités de réduction d'émissions ainsi que des activités de suivi) ; (x) vérification par une tierce partie (VVB) des crédits obtenus après les différents événements de suivi et enfin (xi) mise en circulation des crédits sur recommandation du VVB.

La session sur le **résumé des standards de carbone** présente : (i) le but des standards ; (ii) les différents types de standards (standards pour les compensations carbone, standards de conception de projet et les autres standards tels que Plan Vivo ou CarbonFix) ; (iii) les principales composantes ou exigences des standards (preuve de l'additionnalité du projet ;

preuve de l'admissibilité du projet ; approbation par une tierce partie de la méthodologie utilisée pour définir et estimer le scénario de référence, les activités du projet et les réductions de GES qui en résultent ; validation par une tierce partie du Document de projet ; vérification par une tierce partie des crédits produits ; enregistrement des crédits ; création exclusivement de crédits permanents ex post ; définition de la période de comptabilisation des crédits et de la durée du projet ; gestion de la non-permanence.

La session sur les **concepts clé pour les projets carbone relevant du secteur AFAT** aborde tour à tour les notions d'additionnalité, d'admissibilité, de scénario de référence, de fuite, d'estimation conservatrice, de non-permanence et de compartiments ou pools de carbone et en donne une définition.

- **Un projet est additionnel** si et seulement s'il n'aurait pas eu lieu sans la possibilité de générer et mettre en circulation des crédits carbone.
- **Pour être admissible**, un projet doit remplir un certain nombre de critères relatifs par exemple au type d'activité (réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts, gestion durable des forêts, etc.), au type de végétation (non-forêt ou forêt suivant les définitions internationalement reconnue) ou au type de sols.
- **Le scénario de référence** renvoie à une prédiction de ce qui aurait eu lieu sans les activités du projet. Il doit être spécifique et déterminé de manière transparente et conservatrice (sous-estimation des émissions de référence).
- **La fuite** est un transfert des émissions de carbone de l'intérieur vers l'extérieur des limites du projet du fait des activités du projet.

## Formation sur l'application des standards de certification

- La non-permanence fait référence aux risques de destruction encourus par les crédits générés par un projet du fait des activités humaines ou de perturbations naturelles.
- La notion de pool de carbone renvoie aux différents puits ou réservoirs du carbone forestier pris en compte dans l'estimation des stocks et des flux de carbone.
- La session sur les composantes clés d'un Document Descriptif de Projet (DDP) ou Document de projet (DP), d'abord, expose l'objet de tels documents : (i) fournir à l'organisme de validation et de vérification (VVB) des informations sur les limites et les activités du projet ; (ii) faire la preuve de l'application convenable d'une méthodologie appropriée pour l'établissement du scénario de référence et estimer les réductions ou absorptions de GES attribuable au projet ; (iii) expliciter et justifier la méthodologie de surveillance qui sera appliquée et enfin (iv) les impacts environnementaux et sociaux du projet. Ensuite, elle revient en détail sur le contenu de chacune des sept (7) parties principales d'un DDP ou DP : (i) information de contact, périmètre géographique et temporelle et résumé du projet ; (ii) application de la méthodologie ; (iii) réductions et séquestrations de GES ; (iv) plan de surveillance, (v) impact environnemental ; (vi) commentaires des parties prenantes et enfin (vii) documents supplémentaires.

La session sur les standards de certification socio-environnementale de l'Alliance du Climat, de la Communauté et de la Biodiversité (The Climate, Community & Biodiversity Alliance – CCBA) revient sur leur origine, leurs différents types, leur système d'assurance de la qualité, leur place dans les marchés du carbone et leurs principaux critères.

- **L'alliance CCBA est formée de cinq organisations non-gouvernementales** (CARE, *Conservation International*, *The Nature Conservancy*, *Rainforest Alliance* et WCS) qui se sont donné la mission « de stimuler et de promouvoir les activités de carbone terrestre qui atténuent le changement climatique global de façon crédible, d'améliorer le bien-être des communautés locales et de conserver la biodiversité ». Elle a développé ses standards entre 2003 et 2004 dans le cadre d'un processus participatif, inclusif et transparent. Trois éditions ont été publiées respectivement en 2005, 2008 et 2013.
- **Les standards de l'alliance CCB sont de deux types** : (i) le *CCB Standards* pour des projets de réduction ou d'absorption des GES relevant du secteur de AFAT de l'atténuation des climatiques qui réduisent ou absorbent les GES sur des sites spécifiques et (ii) le *REDD+ Social & Environmental Standards* (REDD+ SES) pour des programmes

gouvernementaux de mise en place des politiques et des mesures pour réduire les GES dues à la déforestation et la dégradation des forêts à une échelle juridictionnelle. Les standards CCB se focalisent sur les garanties et les bénéfices multiples associés aux projets carbone. Ils sont complémentaires aux standards de certification carbone en ce sens qu'aucun crédit ne peut être labélisé CCB s'il n'a pas été au préalable certifié par un standard de certification carbone tels que le VCS.

- **Le système d'assurance de la qualité des standards du CCBA reposent sur quatre piliers** : (i) un ensemble de critères et d'indicateurs distinguant deux niveaux de réalisation par les promoteurs de projets à savoir un niveau normal et un niveau exceptionnel dit *Gold Level* ; (ii) des procédures de validation et de vérification indépendante par des VVB dûment accrédités et un espacement maximal entre audits ; (iii) la publication des documents et commentaires pertinents sur le statut des projets et enfin (iv) l'enregistrement des crédits labélisés CCB.
- **Selon les rapports *State of Voluntary Carbon Market 2013* et *State of Forest Carbon Market 2013***, les standards CCB sont les plus utilisés par les promoteurs de projets pour certifier les bénéfices multiples de leurs projets : 78 projets validés dont 15 vérifiés dans 34 pays ; 16% de tous crédits échangés dans le marché de carbone volontaire en 2012 (en notant que le CCB n'est valable que pour les projets terrestres) ; 78% de crédits de carbone de forêt utilisant un standard à bénéfices multiples ont utilisé les Standards CCB.

## Formation sur l'évaluation des impacts sociaux et environnementaux d'un projet REDD+

La formation sur l'évaluation des impacts sociaux et environnementaux (EIES) a été préparée et dispensée par Belmond Tchoumba, un expert du WWF. Elle s'est déroulée en cinq sessions dédiées : (i) à la présentation d'une vue d'ensemble de la définition et des principes de base de l'EIES ; (ii) à l'exposition des fondements juridiques de l'EIES ainsi que différents systèmes de normes applicables aux projets et programmes relevant du mécanisme REDD+ ; (iii) la compréhension des risques environnementaux et sociaux ainsi que l'énumération de quelques types de risques environnementaux et sociaux associés aux projets REDD+ ; (iv) quelques éléments de l'EIES des projets REDD+ tels que la démarche à suivre, le contenu des termes de référence pour la réalisation d'une EIES ou le contenu type d'un rapport d'EIES et enfin (v) les systèmes de certification des impacts sociaux et environnementaux.

L'EIES peut être définie comme une étude technique qui vise à apprécier les conséquences de toutes natures, notamment environnementales et sociales d'un projet ou d'une initiative pour tenter d'en limiter, atténuer ou compenser les impacts négatifs.

## Formation sur l'évaluation des impacts sociaux et environnementaux d'un projet REDD+

L'EIES participe d'une démarche visant à intégrer l'environnement dans l'élaboration d'un projet, d'un document de planification ou d'un plan ou programme, et ce dès les phases amont de réflexions. Elle sert à éclairer le décideur sur la décision à prendre au vu des enjeux environnementaux et relatifs à la santé humaine du territoire concerné, ainsi qu'à informer et garantir la participation du public. Elle doit rendre compte des effets potentiels ou avérés sur l'environnement de toute initiative et permet d'analyser et de justifier les choix retenus au regard des enjeux identifiés sur le territoire du projet, plan ou programme ou document d'urbanisme. Dans plusieurs pays, la réalisation d'une EIES préalablement aux projets d'investissement d'envergure est une obligation légale. Dans le cadre du mécanisme REDD+, les EIES sont régis par différents instruments juridiques ou systèmes de normes multilatéraux ou bilatéraux, des systèmes de normes volontaires développés par des organisations de la société civile ou résultante de processus multipartenaires de consultation.

- Les instruments juridiques et systèmes de normes multilatéraux les plus pertinents sont : (i) les sauvegardes de la CCNUCC sur les REDD+ adoptées à la 16ème Conférence des Parties à Cancun auxquelles doivent se conformer les programmes REDD+ relevant de la sphère de la CCNUCC comme une exigence minimum requise ; (ii) les Principes sociaux et environnementaux et critères associés du Programme ONU-REDD et (iii) les utilisations et les adaptations des politiques de sauvegardes de la Banque mondiale par le *Forest carbon partnership facility* (FCPF), le Programme d'investissement forestier (PIF) et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM).
- Parmi les systèmes de normes volontaires émanant des ONG, le plus pertinent pour la sous-région est celui de l'Alliance CCB qui permet aux projets (terrestres) de faire la preuve de leur intégrité environnementale et sociale de la conception à l'exécution.
- **L'Alliance CCB encadre également des processus participatif** engageant les gouvernements, les ONG, organisations de la société civile (OSC), les organisations de peuples autochtones, les institutions de politique et de recherche internationales et le secteur privé dans l'établissement de Normes environnementales et sociales REDD+ (NES REDD+) de niveau national et propre à chaque pays, adaptées de normes internationales préétablies. La RDC par exemple a conduit avec succès un tel processus avec le soutien du programme ONU-REDD.

Après avoir présenté les grandes lignes de ces différents systèmes de normes, la formation s'est poursuivie par une session sur comment comprendre les risques environnementaux et sociaux des projets et une recension des principaux risques sociaux et environnementaux associées aux projets REDD+.

- **S'appuyant sur la théorie des quatre catégories** de services environnementaux (approvisionnement, régulation, services culturels et de soutien) interdépendant qui remonte au Millenium Ecosystem Assessment (2005), il a été expliqué que les risques environnementaux et sociaux découlent des effets de l'altération d'un service éco systémique sur les autres services écosystèmes entraînant une perte de l'équilibre de l'écosystème.

- **Un résumé des principaux risques environnementaux associés aux projets REDD+**, a été présenté comme suit : (i) une grande focalisation sur le carbone au dépend de la biodiversité et des autres services environnementaux ; (ii) un déplacement des pressions vers des écosystèmes forestiers riches en biodiversité mais faible en densité de carbone, ou vers des écosystèmes non forestiers riches en biodiversité ; une absence de distinction entre forêt naturelle et forêts plantées et l'absence de définition claire de ce qu'est la dégradation forestière qui pourraient conduire à la conversion des forêts ; etc.
- **Sur le plan social** les principaux risques listés et commentés sont : (i) clarification des tenures foncières privilégiant l'Etat et les porteurs de projet au détriment des communautés locales ; (ii) restriction des droits d'accès et d'utilisation des concessions de conservation ; (iii) accroissement de la vulnérabilité des populations les plus faibles ; (iv) capture des bénéfices par les élites et les groupes les plus influents, susceptibles d'aggraver les fractures sociales. En lien avec ces principaux risques, quelques impacts négatifs possibles des projets REDD+ et des exemples de mesures d'atténuation ont été énumérés et commentés.

**Ensuite, ont été présentées les sept étapes clé d'une évaluation des impacts sociaux d'un projet REDD+, à savoir :** (i) la réalisation d'un état des lieux (description des conditions socioéconomiques avant le début du projet avec une identification des principales parties prenantes) ; (ii) l'établissement d'un scénario de référence (projection des conditions sociales dans l'hypothèse d'absence de projet en se focalisant sur les résultats et variables susceptibles d'être affectés) ; (iii) la conception du projet ou description de l'évolution de la situation sociale avec le projet (description et justification des objectifs sociaux du projet, identification des hypothèses clé déterminant l'atteinte des résultats et des impacts du projet suivant un modèle de causalité ou théorie du changement) ; (iv) identification des impacts sociaux négatifs et des mesures d'atténuation ; (v) identification des indicateurs de suivi ; (vi) le développement d'un plan de suivi communautaire et enfin (vii) l'analyse des données, le reporting et la vérification par les parties prenantes.

Après une présentation de quelques détails pratiques de la réalisation d'une EIES (démarche, élaboration des termes de référence, contenu type du rapport d'une EIES), la formation s'est achevée sur la présentation des grandes lignes de trois standards utilisés pour l'évaluation des impacts sociaux et environnementaux des projets: le standard du CCBA (*The Climate, Community & Biodiversity Alliance*), le standard *Social Carbon* et le standard Plan Vivo. CCBS (le standard du CCBA) et Social Carbon sont des standards complémentaires qui se focalisent sur les bénéfices multiples ou co-bénéfices des projets de compensation carbone et ne certifient que des projets déjà certifiés pour leur bénéfice carbone par un standard principal tel que le VCS par exemple. A la différence des standards CCBS et de Social Carbon, le standard Plan Vivo n'est pas un standard complémentaire ; il est un standard à part entière. Plan Vivo présente la particularité de se focaliser sur des activités de réduction et d'absorption des GES au moyen d'un mécanisme de paiements pour services environnementaux garantissant que les paiements vont directement aux producteurs qui changent leurs pratiques, d'où son grand intérêt pour les projets à l'échelle communautaire.

## Formation sur l'analyse économique et financière des projets REDD+

La formation a été préparée par Dr Maxence Rageade et dispensée par Bertin Tchikangwa et Guy Marcel Fianla, tous experts d'ONFI. Elle commence par une introduction à l'objet d'une analyse économique et financière d'un projet à savoir : (i) déterminer s'il est rentable (c'est-à-dire si ses bénéfices sont supérieurs à ses coûts) ; (ii) déterminer si le projet est plus rentable qu'un autre qu'on pourrait envisager et enfin (iii) déterminer sous quelles conditions ce projet est ou n'est plus rentable (par exemple niveau du prix de vente). Il s'agit dans l'ensemble d'identifier l'ensemble des coûts liés à un projet REDD+, d'identifier l'ensemble des recettes et de déduire la valeur ou les bénéfices du projet par une comparaison des coûts et des recettes en tenant compte de facteur d'ajustement en rapport avec la répartition dans le temps des coûts et des bénéfices, de l'inflation ou de l'actualisation. Ensuite les notions de coûts, de recettes et de bénéfices dans le contexte des projets REDD+ ont été explicitées et illustrées.

**Il existe trois types de coûts** : les coûts de mise en œuvre, les coûts de transaction et les coûts d'opportunités.

- **Les coûts de mise œuvre sont ceux engendrés par la réalisation des activités de réduction ou d'absorption des émissions de GES.** Ils comprennent des dépenses d'investissement – par exemple les dépenses liées à la clarification des droits fonciers, à l'acquisition des infrastructures, à l'achat des terres, etc. au démarrage du projet –, et des dépenses d'opération tout au long de la vie du projet. Ces dépenses d'opération sont composées entre autres des dépenses relatives à l'équipe projet et à la réalisation des activités alternatives – par exemple la promotion des pratiques d'agriculture intensive comme alternative à l'agriculture itinérante sur abattis-brûlis ou la valorisation des forêts sur pied comme alternative à l'exploitation non durable, etc. Les coûts de mise en œuvre dépendent des activités prévues, du contexte socio-économique de la zone du projet, de la taille du projet, du nombre de parties impliquées ou encore des arrangements institutionnels relatifs aux projets.
- **Les coûts de transaction** sont tous ceux qui permettent de produire et de mettre en circulation des crédits carbone. Ils sont composés des

dépenses relatives à l'établissement du DDP ou du DP et de celles relatives à la validation, au suivi, à la vérification, à l'enregistrement et la délivrance des crédits ainsi qu'à la vente des crédits, etc. L'établissement d'un DDP ou DP nécessite la réalisation de plusieurs procédures (consultation, approbation par le gouvernement, etc.) et travaux techniques (études de faisabilité et mise en œuvre des requis méthodologiques du ou des standards ciblés). La validation d'un projet et la vérification des crédits nécessitent des dépenses variant selon le VVB : de 40 000 à 50 000 dollars américain pour la validation et de 30 000 à 50 000 pour la vérification. La mise en œuvre du plan de surveillance coûte entre 20 000 et 1 million de dollars américains selon la taille du projet. L'enregistrement et la délivrance des crédits est un pourcentage de la valeur du crédit, ce pourcentage varie selon les standards. Les frais de vente des crédits se composent des frais d'expertise juridique estimés entre 5 et 40 dollars américains et d'un pourcentage variable de la valeur des crédits vendus.

- **Les coûts d'opportunité correspondent à la perte de bénéfices pour les utilisateurs des ressources** de la zone de projet occasionnée par la mise en œuvre des activités de réduction ou d'absorption de GES (interdiction ou réglementation restrictive de l'utilisateur des ressources). Ils représentent la différence entre les bénéfices qui aurait été retirés des activités « normales » selon le scénario de référence (BAU ou sans projet REDD+) et les bénéfices qui devraient être retirés des activités alternatives dans le cadre du scénario avec le projet REDD+.

**Les recettes d'un projet REDD+ sont composées** : (i) de recettes en flux réels résultant de la vente des crédits carbone et d'autres productions marchandes associées aux activités de réduction ou d'absorption des émissions (produits de l'agriculture durable, bois énergie provenant de massifs aménagés durablement, écotourisme, etc.) et (ii) des co-bénéfices environnementaux et sociaux du projet. Les recettes en flux réels reviennent à l'investisseur tandis que les co-bénéfices profitent à la collectivité locale et globale.

## Formation sur l'élaboration du niveau de référence des émissions

Le module portant sur l'élaboration du niveau de référence REDD+ aborde trois points à savoir : (i) une introduction aux concepts-clé, (ii) les méthodes d'estimation du niveau de référence (quantité), (iii) les méthodes d'estimation du niveau de référence (localisation).

En introduction, il est indiqué qu'un niveau de référence est le point de référence à partir duquel on juge de l'impact d'une activité ou d'une politique. La référence n'est pas connue ; elle est une prédiction de ce qui se passerait en l'absence de l'activité ou de la politique considérée. Les impacts ou résultats de l'activité ou de la politique sont estimés par comparaison avec la référence. Un projet ou une activité est additionnelle si elle a permis une évolution positive de la situation par rapport à la référence prédite. La référence doit être adaptée à la situation pour une bonne mesure des impacts ou des résultats d'une activité ou d'une politique.

Le REDD+ est un mécanisme de paiement basé sur les résultats ou les impacts sur les émissions de GES. Pour mesurer, les résultats ou les impacts d'une activité ou d'une politique REDD+ sur les émissions de GES, il convient d'établir un niveau d'émissions de référence qui se serait réalisé sans l'activité ou la politique REDD+ que l'on pourra comparer avec un niveau d'émissions observé avec la mise en place de l'activité ou de la politique REDD+. Trois paramètres influencent l'établissement du niveau d'émissions de référence : (i) les sources d'émissions (déforestation, dégradation des forêts, dégradation des sols, etc.) prises en compte (référence thématique) ; (ii) l'amplitude de la période passée ou période de référence prise en compte pour prédire les tendances futures (référence temporelle) et enfin (iii) la délimitation géographique du projet ou la zone de référence considérée (référence spatiale).

L'établissement d'un niveau d'émissions de référence passe par plusieurs étapes. D'abord, il s'agit d'établir le niveau de référence des sources d'émissions de carbone pris en compte dans le projet. Par exemple pour la déforestation, à partir du cadre référentiel thématique, temporel et spatial retenu, il existe trois approches quantitatives pour

prédire le niveau de déforestation de référence : la moyenne historique, la tendance temporelle ou la modélisation. Le choix d'une approche dépend du contexte :

- **la moyenne historique** s'utilise lorsqu'il n'y a pas de tendance temporelle de la déforestation historique, que l'analyse des facteurs de déforestation est peu concluante (souvent en raison de données insuffisantes) et qu'il n'existe pas d'évolution anticipée des facteurs de déforestation ;
- **la tendance temporelle** s'utilise lorsque la tendance de déforestation historique est décroissante, que l'analyse des facteurs de déforestation est concluante et qu'il n'existe pas une évolution anticipée des facteurs de déforestation ;
- **la modélisation** s'utilise lorsqu'il n'y a pas de tendance de déforestation, que l'analyse des facteurs de déforestation est concluante et qu'il existe ou pas de changement anticipé dans l'évolution des facteurs de déforestation.

Ensuite, il faut passer du niveau de déforestation de référence au niveau d'émissions de référence en appliquant un facteur d'émission ou coefficient multiplicateur permettant de calculer la quantité de GES émise du fait de la déforestation (en multipliant le nombre d'hectares « déforestés » par le stock de carbone par hectare). Cependant, compte tenu du fait que les stocks de carbone sont rarement répartis de façon homogène dans un massif forestier, il est important de connaître où aura lieu la déforestation. Pour ce faire il faut procéder à une stratification de la forêt (identification des différents types de forêt ou d'occupation du sol formant des classes relativement homogènes avec stocks de carbone similaires) pour déterminer ensuite la déforestation par strate forestière et appliquer les coefficients correspondant. La localisation de la déforestation future est estimée au moyen d'une modélisation spatiale dont les grandes étapes ont été explicitées.

Nom de l'organisation  
Projet Régional REDD+  
COMIFAC – Yaoundé

Téléphone :  
+237 222 20 85 75

Télécopie :  
+237 222 21 35 11

Adresse de messagerie :  
[bertin.tchikangwa@onfinternational.org](mailto:bertin.tchikangwa@onfinternational.org)  
[guy-marcel.fianla@onfinternational.org](mailto:guy-marcel.fianla@onfinternational.org)

Thème :  
*Mise en place des registres et systèmes  
nationaux d'information sur la REDD+*

---

*Nous sommes sur le Web !*

*Rendez-nous visite à l'adresse :*

[http://comifac.org/projet-regional-  
renforcement-des-capacites-redd](http://comifac.org/projet-regional-renforcement-des-capacites-redd)

---

Enregistrer votre projet REDD+ ici :  
<https://docs.google.com/a/onfinternational.org/forms/d/1FYRpocW5FtW7LN1gMLCqzMRPDoWS6pC9L51NuSh8khY/viewform>

Quelques sites de référence:  
<http://unfccc.int/2860.php>

Liens de téléchargement des rapports relatifs  
à la cellule d'appui du PREREDD:  
[Dernier rapport consolidé](#)

VOUS POUVEZ CONTRIBUER À CE BULLETIN EN ANNONÇANT DES ÉVÉNEMENTS, DE NOUVELLES PUBLICATIONS, EN PARTAGEANT DES CONNAISSANCES ET DES EXPÉRIENCES.

Pour vous inscrire à ce bulletin d'information de la cellule d'appui de la COMIFAC, veuillez envoyer un mail à l'adresse [guy-marcel.fianla@onfinternational.org](mailto:guy-marcel.fianla@onfinternational.org) avec pour objet « inscription au bulletin d'information »

Pour plus d'informations, merci de visiter régulièrement notre site Internet à l'adresse suivante :

<http://comifac.org/projet-regional-renforcement-des-capacites-redd>

